Signature d'un accord professionnel relatif aux comptes de production

Le premier accord professionnel sur la transparence des comptes et des remontées de recettes en matière de production audiovisuelle a été signé au ministère de la Culture le 19 février dernier. Cet accord a pour ambition d'harmoniser les pratiques contractuelles entre les différents acteurs de la filière (producteurs et diffuseurs) et de permettre une mise en œuvre transparente et efficace du partage de recettes. La ministre a salué la démarche de dialogue et de concertation des signataires : les organisations de producteurs, les distributeurs et l'ensemble des groupes de télévision qui ont défini les règles d'une meilleure transparence du secteur, sous l'égide et avec l'appui des services du ministère. Ce premier accord, relatif aux comptes de production, marque «*une étape très importante*» a souligné Audray Azoulay qui souhaite que les discussions continuent, afin que les modalités d'association des auteurs des œuvres aux recettes soient mieux définies dans le cadre d'un nouvel accord.